Références : SUCCESSION TADRIST

240219

Dossier suivi par Anne LE GALLAC

## QUESTIONNAIRE D'ETAT CIVIL

## MADAME - MADEMOISELLE

**TADRIST** 

25/06/1964

Fatiha

Naciria

## A compléter obligatoirement

Lieu de naissance

Date de naissance

TEL

**ENFANTS** 

Nombre d'enfants: 2

NOM DE JEUNE FILLE

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil)

Domicile actuel	Naciria
Profession actuelle	Sans
Profession précédente	Sans
Nationalité	Algérienne
Nom et prénoms du père	TADRIST Mohamed
	de la mère KHELIFI Ouerdya
: Travail Sans	Domicile Naciria Boumerdes Algerie
Portable Sans	E.MAIL sans
A compléter éventuellement	
Divorcée de Monsieur : 18/10/199	5
	Tribunal de Bordj Menaiel Algérie
Date du jugement de divorce : 18/1	
Séparée de corps de Monsieur :	//
ribunal qui a prononcé la séparation	on de corps : //
Date du jugement de séparation de	·
Veuve de Monsieur :	
ieu et date du décès du conjoint :	//
POUR LES ETRANGERS, précise	
N° de carte de séjour de résident :	//
Date de délivrance : //	"
Date d'entrée en France : //	
Décret de naturalisation en date du	: // Numéro : //
Decret de Haturansation en date du	. // Numero. //
REGIME MATRIMONIAL	
Lieu et date du mariage : 29/10/199	11 à Oulod diallal Riskra Algéria
Contrat de mariage : NON (1)	r a Ouled djellel biskla. Algerie
Si OUI, préciser :	//
	••
. Date du contrat de mariage	
. Nom et adresse du notaire	
Est-il intervenu un changement de d	
Si OUI nouveau régime :	// Date:
PACS	
PACS: NON (1)	
Si oui, date du contrat : //	

## CENTRE DES IMPOTS dont vous dépendez

(1) rayez la mention inutile.

Mention légale d'information pour les formulaires de collecte de données

L'office notarial est le responsable des traitements de données de ses clients dont la finalité correspond à l'accomplissement de ses activités notariales, notamment de formalités d'actes.

La communication des données est obligatoire pour permettre au notaire d'accomplir ses diligences.

Certaines données descriptives et économiques permettent d'alimenter une base de données immobilière, déclarée à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, pour assurer la production d'informations d'intérêt général.

Les données à caractère personnel recueillies sont traitées dans le strict respect du secret professionnel et ne sont pas transférées à des tiers autres que les partenaires habilités de l'office notarial et ceux concourant à

l'établissement de statistiques d'intérêt général.

Conformément au chapitre V (section 2) de la loi n°78-17 "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit d'opposition (hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ce droit), d'un droit de modification, de correction, de mise à jour et d'effacement des données auprès du secrétariat de l'office notarial qui vous communiquera toute information à cette fin.

Les parties peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification aux données les concernant via le Correspondant à la Protection des Données désigné par l'office à : cpd-adsn@notaires.fr